



Un amour de Tricot vous propose : Le Kal Hikari : Février



Fournitures pour l'ensemble du kal :

Qualité « Rapido » de Anell (50 gr = 133 m) : 12 pelotes

Qualité « Brio » de DMC (100 gr = 345 m) : 1 pelote

Aiguilles n°4

2 aiguilles à torsade.

Des marques-mailles

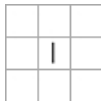
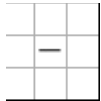
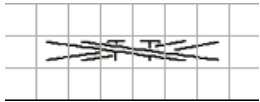
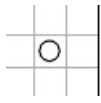
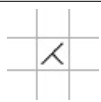
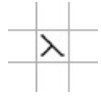
Dimensions totales à la fin du mois : 60 cm de large sur 30 cm de haut

Le présent tutoriel est réservé à un usage strictement privé .

Tout usage commercial (vente du présent tutoriel ou vente de modèle réalisé à partir de ce tutoriel) est interdit sans l'accord préalable de " Un Amour de Tricot " représentée par Isabelle Van Steenkiste

Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.



	Maille endroit
	Maille envers
	Glisser 2 m sur la 1ère aig aux et la placer devant le travail, glisser 2 m sur la 2ème aig aux et la placer derrière le travail, 2 m end, tricoter les 2 m de la 2ème aig aux à l'env, tricoter les 2 m de la 1ère aig aux à l'end.
	jeté
	2 m ens à l'end
	Surjet simple : glisser 1 m sans la tricoter, 1 m end, passer la m glissée par dessus la m tricotée

Réalisation :

Reprendre le travail laissé en attente en Janvier et tricoter 10 rgs de point mousse avec le fil « Brio ».

Continuer avec le fil « Rapido » en répartissant les mailles comme suit :

10 m en point mousse, 100 m en point fantaisie, 10 m en point mousse

Après le rg 32 du point de fantaisie, laisser le travail en attente jusqu'au 2 Mars

Si vous rencontrez un problème dans la réalisation de votre ouvrage, vous pouvez me contacter via :

- ma page <https://www.facebook.com/unamourdetricot/>,
- mon blog : <https://isabellevansteenkist.wixsite.com/unamourdetricot>

Je vous aiderai avec plaisir

Le présent tutoriel est réservé à un usage strictement privé .

Tout usage commercial (vente du présent tutoriel ou vente de modèle réalisé à partir de ce tutoriel) est interdit sans l'accord préalable de " Un Amour de Tricot " représentée par Isabelle Van Steenkiste

Tout contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.